

AFFAIRES SOCIALES

- **Banque Alimentaire** - les mercredis 23 septembre, 7 et 21 octobre 2026 de 13h30 à 17h30.
- **Permanences** - les mercredis 16 et 30 septembre et 14 octobre 2026 de 14h00 à 15h30 uniquement sur RDV auprès de la mairie au 03 23 97 52 00.



Remerciements à la pharmacie principale pour le don de pochettes naissance.

C.C.A.S.

Salle du Jardin Public à la maison des associations,
entrée par le parc
03 23 97 86 52

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2026

Centre d'Interprétation DE LA VILLA PASQUES

OUVERT DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H

ENTRÉE LIBRE GRATUITE

EXPOSITION TEMPORAIRE
"LES ENFANTS DANS LA GUERRE"

19 ET 20 SEPTEMBRE
Journées Européennes du Patrimoine
Nous les avons retrouvés !
Le personnel d'encadrement et les enfants des colonies de vacances des années 60 à 70 vous donnent rendez-vous le dimanche 20 septembre à 14h.

10 ET 11 OCTOBRE
Exposition "La Guerre des Lulu"

7 ET 8 NOVEMBRE
8 NOVEMBRE : Journée commémorative du Cessez-le-feu

Centre d'interprétation de la Villa Pasques
13 rue de l'Armistice 02260 LA CAPELLE
mairie@villedelacapelle.fr - 0323975200

ASSOCIATIONS

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Siège : Mairie, 34 rue du Général de Gaulle 02260 LA CAPELLE
Objet de l'Association : Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou pour le service de la nation et servir leur mémoire.
Président : Régis VASSEUR
Vice-président : Jean-Claude SOUFFLET
Secrétaire : Louis CLOUET Trésorier : Guy MERESSE

Personne à joindre pour un complément d'information : Régis VASSEUR au 06 51 71 34 51
Les conditions pour y adhérer : Partager nos valeurs et acquitter une cotisation annuelle.
A venir :
Participation aux cérémonies patriotiques :
- 8 novembre 2026, 11 novembre 2026, 5 décembre 2026.
Événements passés :
Participation aux cérémonies patriotiques :
- 26 avril 2026, 8 mai 2026, 7 juin 2026.

Vendredi 8 mai 2026, à l'occasion de la commémoration de la fête de la Victoire de 1945, Louna Decroix a fait fièrement ses premiers pas en tant que nouvelle porte-drapeau de la section locale de l'Union Nationale des Combattants. Originaire de La Flamengrie et élève en classe de troisième au collège Pierre Sellier, elle a souhaité s'investir dans cette mission hautement symbolique, tout comme son grand-père également porte-drapeau dans une commune environnante. Encadrée par ses aînés Bruno Garete et Michel Péromet, elle a assumé pleinement sa nouvelle fonction. Assistaient à cette célébration, les élus de la commune, la conseillère départementale, les anciens combattants, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, l'harmonie municipale, les élèves du collège et de nombreux parents.



Louna Decroix, nouvelle porte-drapeau lors de la cérémonie du 8 mai



Cérémonie Entre Deux Bois



EN 1 MOT !

EDITO

Chères Capelloises, Chers Capellois,



RESTEZ INFORMÉS DES ACTUALITÉS

La commune vous informe des actualités, des événements, des alertes et des travaux en temps réel. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone portable.



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Directeur de publication :

Johann Wery

Conception Réalisation :

Commission Communication

Images : Freepik / Internet / Canva

Crédit photos : Apolline ANCELET,

Marie-Louise CLOUET, Alain DETRAIT,

Régis VASSEUR, Comité Foire aux

Fromages, Mairie.

I.P.N.S / 950 exemplaires

Impression encre végétale

Alors que l'été s'achève doucement, cap sur la rentrée ! Une période importante pour notre commune, notamment pour nos écoles, qui retrouvent leur animation après la pause estivale.

Cette année, l'école publique accueille 223 élèves, dont 67 en maternelle, répartis dans 10 classes. Un effectif en progression qui témoigne de l'attractivité de notre commune et nous encourage à poursuivre nos efforts pour offrir à nos enfants les meilleures conditions d'accueil.

Dans cette perspective, les travaux de construction des nouveaux sanitaires de l'école sont actuellement en cours. Ce chantier, nécessaire à la modernisation de nos équipements, permettra d'offrir aux élèves des locaux plus adaptés à leurs besoins. Les travaux devraient être achevés à la fin de l'année scolaire.

Comme chaque année, la rentrée capelloise a également été marquée par un événement incontournable : la Foire aux Fromages. Pour sa 59^e édition, notre grand rendez-vous a une nouvelle fois rencontré un beau succès, porté notamment par une météo particulièrement estivale. Près de 20 000 visiteurs ont ainsi répondu présents. Vous pourrez retrouver dans ce numéro un retour en images sur les temps forts de cette édition.

Avec la rentrée, nos associations capelloises reprennent elles aussi leurs activités. Sport, culture, loisirs... notre tissu associatif est riche, dynamique et constitue une véritable force pour notre commune. Je vous invite à pousser leurs portes, à découvrir leurs activités et, pourquoi pas, à rejoindre l'une d'entre elles. C'est aussi cela, faire vivre notre commune !

Enfin, l'automne s'ouvrira avec les Journées européennes du patrimoine, qui seront cette année l'occasion de mettre à l'honneur un pan particulier et méconnu de l'histoire de la Villa Pasques : les colonies de vacances qui y étaient organisées il y a plusieurs décennies.

Autant de rendez-vous et de projets qui illustrent, chacun à leur manière, le dynamisme de notre commune et l'importance de continuer à faire vivre La Capelle, ensemble.

Je vous souhaite une agréable lecture et une très belle rentrée à toutes et à tous.

Johann WERY

Maire de La Capelle

Vice-président de la Communauté de

Communes de la Thiérache du Centre

en charge du développement économique, de la

prospective et de l'Etablissement Public Foncier

INFOS - CONTACT

MAIRIE DE LA CAPELLE

34 rue du Général de Gaulle 02260 LA CAPELLE

03 23 97 52 00 - mairie@villedelacapelle.fr - www.lacapelle02.fr

Ville de La Capelle

Johann Wery

SEPTEMBRE
2026

Journées
du
patrimoine



59^{ème}

foire
FROMAGES
La Capelle (02)





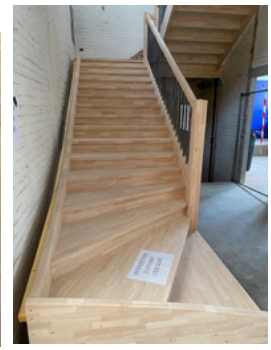
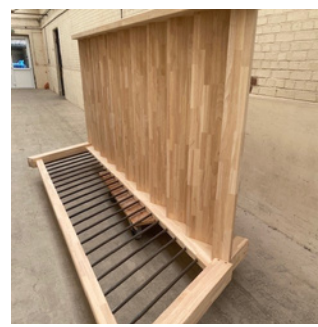
Le désherbage est l'affaire de tous !

Je désherbe devant chez moi pour préserver et respecter mon environnement. Les propriétaires et locataires doivent se charger d'entretenir le trottoir de la limite de propriété jusqu'au caniveau. Les agents de la ville de La Capelle désherbent les caniveaux et la voirie pour assurer la propreté de l'espace public.

Ce que disent les textes : Conformément à l'arrêté municipal n°2021-09 du 13 avril 2021 et au code général des collectivités territoriales, chaque habitant est responsable de l'entretien du trottoir et du caniveau devant son habitation, sur toute la largeur au droit de sa propriété (désherbage, tonte, ramassage des feuilles, déneigement, etc.). En cas de manquement, la commune peut intervenir et les frais peuvent être mis à la charge du riverain. Parfois, cela devient compliqué au vu de l'âge ou de la santé pour certaines personnes. Nous espérons que l'entraide entre voisins puisse être au rendez-vous de la solidarité.



L'escalier au Tiers- Lieu



Les travaux des sanitaires aux écoles



Réparation des trottoirs suite aux dégradations après le passage du transport d'Éoliennes



Que faire en cas de morsure de chien?

MORSURE DE CHIEN

LES DÉMARCHES ESSENTIELLES

À DESTINATION DES VICTIMES ET DES PROPRIÉTAIRES

JE SUIS LA VICTIME

1

SE SOIGNER

- IMMÉDIAT
 - Nettoyez et désinfectez la plaie.
 - Vérifiez votre vaccin antitétanique.
 - Surveillez l'évolution de la plaie.

2

CONSULTER

- IMMÉDIAT
 - Consultez un médecin ou allez aux urgences si nécessaire.
 - Informez que la blessure est due à une morsure de chien.

3

DÉCLARER À LA CPAM

- DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
 - Déclarez l'accident et les soins médicaux ont été nécessaires.
 - Permet le recours contre tiers pour le remboursement des et frais de santé.

4

INFORMER SON ASSURANCE

- DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
 - Déclarez la morsure à votre assurance responsabilité civile.
 - Indiquez le lieu, la date, les coordonnées du propriétaire du chien et de son assureur.

5

FAIRE VALOIR SES DROITS

- À CONSERVER
 - Vous avez droit à l'indemnisation intégrale de votre préjudice.
 - En cas de litige, saisissez le tribunal judiciaire.
 - Paiement possible en cas de négligence du propriétaire.

JE SUIS LE PROPRIÉTAIRE DU CHIEN

1

DÉCLARER LA MORSURE DU MAIRE

- IMMÉDIAT
 - Déclarez la morsure à la mairie de votre commune de résidence.

2

SURVEILLANCE SANITAIRE VÉTÉRINAIRE OBLIGATOIRE

- IMMÉDIAT
 - Votre chien doit être surveillé par un vétérinaire sanitaire pendant 15 jours, qu'il soit vacciné ou non contre la rage.

3

ÉVALUATION COMPORTEMENTALE

- DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
 - Faites réaliser une évaluation comportementale par un vétérinaire habilité, pendant la période de surveillance sanitaire.
 - Le vétérinaire transmet les résultats à la mairie.

4

DÉCLARER LE SINISTRE À VOTRE ASSURANCE

- DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
 - Déclarez la morsure à votre assurance responsabilité civile.
 - Votre assurance prendra en charge les dommages causés à la victime.

LE CALENDRIER DES DÉMARCHES

MORSURE
Événement

SOINS
Nettoyer, désinfecter, consulter si nécessaire

DÉCLARATION
Victime (CPAM / Assurance)
Propriétaire (Mairie)

SURVEILLANCE VÉTÉRINAIRE
24 h → J+7 → J+15

ÉVALUATION COMPORTEMENTALE
Pendant la surveillance

CLÔTURE
Certificat définitif et suivi du dossier

À RETENIR

- Le propriétaire est civilement responsable des dommages causés par son chien.
- Pendant la surveillance : pas de vente, don, vaccination ou euthanasie sans autorisation vétérinaire.
- En cas de non-respect des obligations de surveillance : amende de 135 €.
- En cas de suspicion de rage : votre chien peut être isolé, puis euthanasié si nécessaire.

NIVEAU DE PRIORITÉ

- À FAIRE IMMÉDIATEMENT
- DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
- À CONSERVER POUR LE SUIVI

La Fromage Party

Les concours de maroilles et fromage blanc

Le Salon des métiers et des savoir-faire

Retour en images sur la 59ème foire aux fromages

Les animaux et les concours

Les concerts

Les animations

Les exposants et de la bonne humeur

Une belle foire 2026

Rendez-vous les 4, 5 et 6 septembre 2027 pour la 60ème foire.